

Saisir le médiateur de l'apprentissage

Par la présente, je soussigné(e),
agissant en qualité de :

Représentant(e) de l'entreprise
Apprenti(e)
Représentant(e) légal de l'apprenti(e) mineur(e)
Représentant(e) du CFA, dans le cadre d'une exclusion définitive de l'apprenti(e)

Saisis le médiateur de l'apprentissage pour le motif suivant :

Différend concernant l'exécution ou la rupture du contrat d'apprentissage survenu entre l'apprenti(e) et l'entreprise ci-après désignés (art. L6222-39 du Code du travail).

En vue d'une rupture unilatérale du contrat d'apprentissage - démission de l'apprenti(e)
(art. L6222-18 et D6222-21-1 du code du travail : saisine obligatoire et délais à respecter).

Dans le cadre d'une exclusion définitive du CFA (art. L6222-18-1 du code du travail).

L'employeur	Entreprise		N° Siret	
	Nom du contact		Fonction	
	Mail		Téléphone	
L'apprenti(e)	Nom/Prénom		Date de naissance	
	Adresse - CP			
	Mail		Téléphone	
Si mineur(e) : représentant légal(e)	Nom/Prénom		Qualité	
	Adresse - CP			
	Mail		Téléphone	
CFA et Formation	Nom du CFA		Ville	
	Nom du contact		Formation	
	Mail		Téléphone	
Le contrat	Date de début		Date de fin	

Fait à

Le

Signature(s) :

Si l'apprenti(e) signataire est mineur(e), le représentant légal doit signer également.

Toutes les informations recueillies au cours du processus de médiation sont strictement confidentielles. Seules les données anonymisées relatives au dossier de médiation pourront faire l'objet d'un traitement statistique dont les résultats pourront être utilisés à des fins de communication.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NOUVELLE-AQUITAINE - Gironde

46, rue Général de Larminat - 33074 Bordeaux Cedex • +33 5 56 99 91 00

www.artisans-gironde.fr • apprentissage@cm-bordeaux.fr

• www.artisanat.fr

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020